

Les "quick wins", ces actions peu coûteuses qui réduisent jusqu'à 20% par an la consommation énergétique des établissements

Mots-clés : #établissements de santé #médico-social #ARS #Ehpad #hôpital #logistique #finances #congrès #CHU-CHR #investissement #ressources humaines #immobilier #clinique #Epic #Pays de la Loire

(Par Antoine LAURENT, à la journée régionale transformation écologique et énergétique de la Mapes, en Pays de la Loire)

ANGERS, 26 novembre 2025 (APMnews) - La Mission d'appui à la performance des établissements et services sanitaires et médico-sociaux (Mapes) des Pays de la Loire a détaillé comment le dispositif "efficacité transition énergétique en santé" (ETE), grâce à des actions "quick wins" rapides et peu coûteuses, pouvait permettre aux établissements de réduire jusqu'à 20% par an leur consommation énergétique, à l'occasion d'une session organisée pendant sa Journée régionale transformation écologique et énergétique, mardi à Angers.

Le dispositif ETE, lancé en 2021, est le fruit d'un partenariat entre l'agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) régionale.

Il permet aux 1.600 structures sanitaires et médico-sociales (publiques, associatives ou du privé lucratif) de la région de solliciter une expertise gratuite, permettant d'identifier des actions à mener pour réduire leurs consommations énergétiques. Dans les Pays de la Loire, le dispositif compte une quinzaine de conseillers.

Adrien Jouanno, un conseiller rattaché au Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (Sydev), rapporte qu'avec "une direction et des équipes de maintenance motivées, un conseiller, des outils et un peu de temps pour passer à l'action, il est possible d'économiser entre 15% et 20% d'énergie par site, grâce à des actions *quick wins*".

"Certaines solutions coûtent zéro euro"

Sur un panel de 47 établissements de santé ou médico-sociaux accompagnés, ETE a relevé des économies énergétiques et financières atteignant en moyenne 16.000 euros (à prix d'énergie constant) par site, entre 2021 et 2022. Les économies d'énergie générées représentaient 18% de leur consommation.

"Au global, pour un établissement médico-social d'environ 75 lits, accompagné par un conseiller énergie, le gain moyen par site peut atteindre environ 36.000 euros sur trois ans", c'est-à-dire environ 12.000 euros par an, illustre Adrien Jouanno.

"Pour réduire la consommation d'énergie, certaines solutions coûtent zéro euro", argue le conseiller.

Il cite notamment la reprogrammation de systèmes de climatisation ou de chauffage parmi ces solutions, "afin de retrouver des réglages qui correspondent davantage aux besoins des bâtiments, et des usagers".

"Il existe aussi des *quick wins* nécessitant tout de même un petit peu d'investissements", décrit ensuite Adrien Jouanno.

Parmi ces actions figurent par exemple l'optimisation de la puissance des compteurs électriques.

"Dans 90% des établissements que l'on accompagne, nous nous sommes rendu compte que la puissance électrique souscrite était surdimensionnée par rapport à leurs réels besoins", partage Julien Rottreau, conseiller en maîtrise de l'énergie départemental pour la Vendée au sein du dispositif ETE.

Il propose l'exemple d'un établissement en Vendée, dont les pics de puissance au cours de l'année n'atteignent qu'à peine 150 kilovoltampères (kVA), tout en étant doté d'un compteur de puissance de 300 kVA. Cet établissement, anonymisé, a généré 6.900 euros (hors taxes) d'économies annuelles, grâce à un redimensionnement de sa puissance électrique.

"Bien souvent, les établissements ont diminué d'eux-mêmes leur consommation électrique au cours des dernières années. Leur puissance électrique se retrouve alors surdimensionnée, sans qu'ils n'aient pour autant fait évoluer leurs contrats d'abonnement", observe-t-il.

"Le changement implique un petit coût pour l'établissement, car il faut commander à Enedis une optimisation du compteur. Mais cela donne souvent des gains très, très rapides, pouvant être 10 ou 20 fois supérieurs à l'investissement initial", appuie son collègue Adrien Jouanno.

"Après, nous avons aussi des *quick wins* financiers, qui ne génèrent pas d'économie d'énergie à proprement parler", ajoute Adrien Jouanno.

"Par exemple, lorsque l'on reçoit en Vendée des propositions de devis pour des contrats de maintenance, à des prix deux fois supérieurs à d'autres devis en Pays de la Loire, on sait que l'on pourra les renégocier. Cela peut aussi générer des gains très rapides pour les établissements".

Un "top 10" des *quick wins* mis en place pour les établissements

Au cours de la session, les conseillers du dispositif ETE ont partagé leur "top 10" des actions réalisées dans les établissements pour réduire leur consommation énergétique.

Parmi ces actions figurent:

- le réglage du chauffage, qui comprend à la fois le réglage des températures de consigne, la programmation des horaires de chauffage, et le réglage de la loi d'eau
- un réglage du niveau de ventilation, tenant compte de l'occupation ou l'inoccupation des locaux
- un réglage de l'éclairage intérieur, et de l'éclairage extérieur (à réaliser avec des possibles systèmes d'horloge)
- le passage progressif à l'éclairage LED
- l'isolation des combles
- l'optimisation du fonctionnement des hottes en cuisine
- le calorifugeage des réseaux linéaires de chauffage et d'eau chaude sanitaire
- le calorifugeage des points singuliers de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Les conseillers ETE font valoir que certaines de ces actions, telles que les opérations de calorifugeage, d'isolation, ou le passage progressif en LED, sont finançables avec l'aide de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les conseillers travaillent aussi avec les établissements sur les systèmes hydro-économies et sur la recherche des fuites d'eau.

"Par la suite, le but est que les gains financiers générés par les *quick wins* permettent d'investir dans des travaux de rénovation plus conséquents, par exemple sur les chaudières, l'isolation, ou sur des énergies renouvelables", poursuit Adrien Jouanno.

Ces investissements moyens peuvent être financés en partie par le fonds chaleur de l'Ademe, ajoute le conseiller.

En octobre 2024, l'Ademe indiquait avoir financé des projets dans des établissements de santé à hauteur

d'environ 24 millions d'euros, dont 20 millions au titre du "Fonds chaleur". Ce chiffre était considéré par l'agence comme n'étant "pas énorme", au regard de son budget (cf [dépêche du 14/10/2024 à 14:39](#)).

47.000 euros économisés en trois ans grâce aux *quick wins* dans un Ehpad vendéen

Michaël Orieux, directeur du centre communal d'action sociale (CCAS) de Treize-Septiers (Vendée), a partagé un retour d'expérience dans l'Ehpad "Le Septier d'or".

L'établissement, qui compte 90 lits et places, a été accompagné dans des démarches *quick wins* à partir d'avril 2022.

En s'appuyant sur l'expertise d'ETE, il a remplacé d'anciennes chaudières par des chaudières gaz à condensation, installé une gestion technique centralisée (GTC), mené la réfection d'une toiture, installé 450 m² de panneaux solaires et s'est raccordé à un réseau de chaleur urbain.

L'établissement est aussi passé à l'éclairage LED, tout en optimisant le nombre de ses points lumineux.

Il a aussi mis en place des films solaires pour réduire l'inconfort estival et la consommation de la climatisation, et a optimisé son abonnement électrique.

Il a également isolé ses combles, calorifugé les réseaux linéaires ainsi que les points singuliers de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

ETE a financé 60% de l'achat d'une caméra thermique permettant d'identifier les points de perte de chaleur, mais aussi 60% de la réalisation d'un diagnostic technique sur la production et le réseau d'eau chaude sanitaire, et 60% d'un audit énergétique.

L'ensemble de ces actions et l'accompagnement d'ETE a permis à l'établissement d'économiser 47.000 euros (toutes taxes comprises) en trois ans.

Parmi ces économies figurent 13.800 euros de frais d'accompagnement et de support, 8.400 euros de gains financiers "directs" (liés par exemple à des renégociations de contrats d'énergie, d'exploitation, ou à des aides financières), et 25.200 euros d'économies d'eau et d'électricité.

al/nc/APMnews

[AL4T6BS96]

POLSAN - ETABLISSEMENTS CONGRÈS ENVOYÉ SPÉCIAL

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2025 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=430444&idmail=.O.vrMVZv5jvCqE0uGjh8cyRUL1A3JZw3WoR6WEBwIta1kXoi2NvYU-d8CejpXVltqiix8xGzBzUFkvdlgMNfUN8gXsZM_v6rB98QvbBuacaQ7AgUD8kWsSsVrDL2hwGvh9DdE91H1aX3_iRIfP6DYTM6D3aDOZGfH5XimTPvUC6M5dr-zesVrzm7IgecGUOxCmmWSf9_oI50_dKNL9HY09ZpP0IX_C3mPiGRqhIxypHIGy70QJbUFCRny8vLFW6uZhrW5UYnSo-Qlo0lkHgQqQ&usid=181665